

prenez
une part
de Daf...

KI TAVO

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Maudit soit quiconque n'accomplira pas (YAKIM) les paroles de cette Torah-ci pour les faire...** » Devarim 27;26

Les commentateurs expliquent de différentes manières le terme **Yakim**/accomplir, et la signification de ce verset, qui clôt les malédictions. Une des nombreuses réponses données par nos Sages, est de traduire « **Yakim** » par lever.

Le Yerouchalmi (Sota 7;4 -Korban Ha Eda), explique qu'il ne s'agit pas d'une Mitsva d'ordre général, mais elle fait référence à celui qui ne lève pas « **YAKIM** » le Sefer Torah comme il faut. Mitsva plus connue sous le nom de la **Hagbaa** (action de lever et de présenter la Torah à l'assemblée).

Les paroles du Yerouchalmi ont de quoi nous surprendre, surtout que d'après nos connaissances, la Hagbaa n'est pas une Mitsva de la Torah.

Qui y a-t-il de si grave de « mal » faire la Hagbaa ?! Plus encore, la Guémara (Meguila 32a) nous enseigne que **celui qui fait la Hagbaa reçoit une récompense qui vaut à elle seule, celle de tous ceux qui sont montés à la Torah!**

YAKIM: LE SECRET DE LA HAGBAA

A cela le Rav Nevenstal pose deux questions :

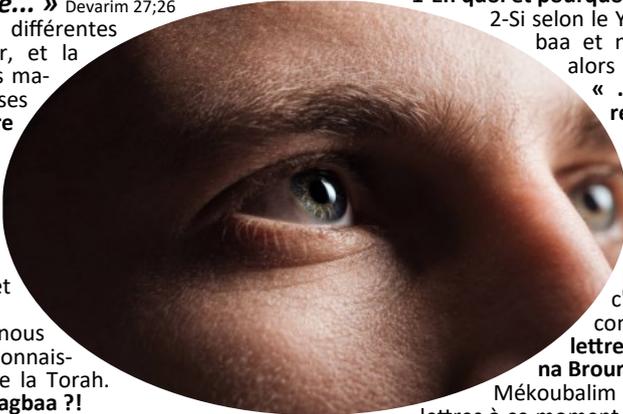
1-En quoi et pourquoi cette Mitsva est-elle aussi importante ?

2-Si selon le Yerouchalmi, ce verset se rapporte à la Hagbaa et non pas à l'accomplissement des Mitsvot, alors **comment comprendre la fin du verset « ...pour les faire »**. C'est à dire comment **relier l'action de la Hagbaa et celui d'accomplir les Mitsvot ?**

Dans un premier temps, regardons, comment cette Mitsva est présentée dans la Halakha :

Le Choul'hane Aroukh (13452) écrit que celui qui fait la Hagbaa doit **exposer les lettres du Séfer Torah à l'assemblée...car c'est une grande Mitsva pour les hommes comme pour les femmes de regarder les lettres du Séfer Torah à ce moment-là**. Le **Michna Broua** (ibid.) rapporte qu'en effet d'après les

Mékoubalim (Ari Zal) lorsqu'une personne regarde les lettres à ce moment-là, **un grand flux de lumière se déverse sur cette personne**. Il semble d'après cela, qu'un des buts de la Hagbaa est de **propager de la Kédoucha à l'assemblée** qui la captera à la vue des lettres du Sefer Torah. **Suite p4**



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Cette semaine nous traiterons de la mitsva des Bikourim/les prémices. En effet, au début de la paracha le Ribono chel 'Olam (D') nous apprend la mitsva des prémices. Il s'agit d'une loi qui n'existe qu'en Terre sainte. Après avoir cueilli sa première récolte, l'agriculteur apportait ses prémices au Temple de Jérusalem. Il s'agit de sept espèces de fruits dont la terre d'Israël est pourvue : le blé, l'orge, le raisin, la datte, la grenade, l'olive et la figue. Donc après sa récolte, le propriétaire devait mettre dans un panier une (petite) quantité de fruits et monter à Jérusalem pour les offrir aux Cohanim (les hommes de Tora : les Avrékhim des temps reculés...). Le propriétaire attrapait la corbeille par le haut tandis que le Cohen plaçait ses mains dessous et opérait un balancement du panier alors qu'ils se tenaient sur le parvis du Temple.

Le Sefer haAlchikh explique le sens premier de la mitsva : il s'agit de faire comprendre au peuple que **la bénédiction matérielle provient de la Main généreuse du Ribono chel 'Olam**. Et même après que le Kiboutsnik de Galilée ait labouré, ensemencé puis mis en place un super système d'irrigation (vendu jusqu'en Côte d'Ivoire), etc... et qu'au bout de plusieurs mois sortent les premiers fruits, la Tora vient nous apprendre que malgré tout, il s'agit d'une bénédiction du Ciel. Le Tsadik rav Bidermann Chlita rapporte l'ancien commentaire de la Akéda (Cha'ar 98). Il enseigne que les prémices permettaient à l'homme de reconnaître que la terre appartient à D' et **que ce n'est pas grâce à la force de son bras qu'on mérite de faire pousser des beaux fruits**.

Le Alchikh va dans le même sens et enseigne qu'Hachem veut notre bien. Il n'a qu'un seul désir : que **Ses créatures reconnaissent Ses bienfaits et Le bénisse**. Or, du fait de la grande bénédiction agricole, le propriétaire terrien sera enclin à penser, à tort, que tout provient de son travail. Or Hachem retirera la bénédiction des mains d'un homme qui considère que

QUI VEUT LA BELLE BERAKHA?

sa bénédiction, aussi dans ses affaires, provient de son travail. Pour éviter cet écueil, Hachem ordonne à notre manager d'amener ses prémices au Temple et de le remercier pour ses bienfaits. Grâce à cela, Hakadoch Baroukh Hou donnera volontier la félicité à l'homme qui reconnaît que sa richesse provient du Ciel.

Formidable enseignement pour les générations à venir, et même pour ceux qui ne sont pas agriculteurs en Judée ou en Galilée. A savoir que tout celui qui veut la bénédiction **devra d'abord reconnaître** les bienfaits du Créateur. Quelle meilleure occasion que les repas du Chabbath où le père entouré de sa famille lèvera le verre en l'honneur d'Hachem pour tous Ses bienfaits de la semaine écoulée, la réussite des enfants à l'école, les bons plats de sa femme, etc... Ce sera un formidable moteur pour avoir une bonne semaine à venir et passer un très bon Roch Hachana.

Dans le même esprit le Possek, décisionnaire, de la génération, le rav Moché Feinstein zatsal d'Amérique écrit quelque chose de très intéressant. Il est marqué dans la suite de la paracha que juste avant d'entrer en Erets Israël, le peuple juif a fait un pacte avec Hachem afin de garder Sa Tora. Les tribus sont montées sur deux montagnes, Har Grizim et Har Eyal, tandis que les Léviim et les

Cohanim se tenaient en bas. Les Cohanim ont énuméré onze bénédictions et malédictions, pour celui qui n'accomplira pas le commandement. A chaque fois le peuple accepta en répondant Amen : « Nous sommes d'accord ». Parmi cette liste de onze bénédictions et malédictions figure : **»Béni soit l'homme qui ne fera pas de statuettes et se prosternera aux idoles œuvre de la main de l'homme... et agira en secret...** ». Inversement les Cohanim dirent : « **Malheur à celui qui produira des idoles œuvre des mains de l'homme ...** ». Le rav demande pourquoi ne pas faire de tels stupidités (ne pas produire des idoles en bois ou en pierre) est en soit source d'une bénédiction ? **Suite p5**





PARCE QUE TU N'AS PAS SERVI HACHEM AVEC SIM'HA

« Viendront sur toi toutes ces malédictions... parce que tu n'as pas servi Hachem, ton Elokim, avec Sim'ha et avec bonté du cœur, au sein de l'abondance. » (28 ; 45-47)

Le Rambam (Hilkhot Souka 8;15) nous dit : « La Sim'ha que dégage un homme lors de l'accomplissement d'une Mitsva est un service important ; mais tout celui qui l'effectue (la mitsva) sans Sim'ha mérite un châtement... »

La Sim'ha n'est donc pas un petit plus dans le service de Hachem, elle n'est pas non plus optionnelle, et son absence causera de terribles malédictions annoncées par la Torah.

Une mitsva même accomplie minutieusement, mais sans Sim'ha, demeure incomplète.

La Sim'ha ne vient pas embellir la mitsva, elle en constitue une partie intégrante.

Que signifie donc être « Bé Simha » (joyeux) ?

A la lecture de ce verset terrifiant que nous avons cité au début de notre commentaire, nous pouvons nous poser la question suivante : faut-il mettre les Téfilines en dansant sur un pied ? Se raconter des histoires drôles tout au long de Chabbat ? Ou encore chanter et sautiller à longueur de journée ? Loin de nous cette idée !

La notion de Sim'ha que Hachem attend de nous est d'un tout autre ordre. La Sim'ha que nous évoquons ici s'apparente à la notion de Emouna.

Une Avodat Hachem dénuée de cette Sim'ha, révèle un manque de Emouna et de Bitah'one en Hachem, c'est une sorte de remise en question des décrets du ciel, 'Hass véChalom ! Accomplir une Mitsva, c'est avant tout se plier à la volonté de l'Éternel et accepter le joug Divin.

Ainsi, lorsqu'un père demande ou ordonne à son fils de réaliser un certain acte, l'intention du père ne peut être que bonne à l'égard de son fils, car c'est une relation d'amour qui les unit. Cependant, si en accomplissant cet acte, le fils agit avec nonchalance, en traînant les pieds, avec une tête des jours de Ticha beAv, l'acte aura été accompli, certes, mais de quelle façon ? Le père retiendra finalement que son fils a « grogné » et fait la « tête » tout le long.

Comment le fils en est-il arrivé là ? Il a pensé que son père n'agissait pas

pour son bien, et qu'il l'accablait de tâches ne lui revenant pas. Il en est de même pour une Mitsva réalisée sans Sim'ha, cela laisse penser que nous nous rebellons contre Hachem, nous laissons entendre que nous allons faire toutes ces Mitsvot, mais nous nous demandons pourquoi elles existent. Elles nous prennent notre temps, notre énergie, notre argent... On les fera, il n'y a pas le choix, mais en grognant !

Cette tristesse dans l'acte implique une pensée perverse : tout n'est pas pour le bien ! 'Hass véChalom. On accomplira la mitsva éventuellement par crainte mais sans aucune trace ni d'amour ni de joie.

Rabbi Na'hman de Breslev (Séfer Hamidot) explique qu'accomplir une Mitsva bé Sim'ha reflète que notre cœur est entier pour D.ieu.

Comment atteindre cette Sim'ha ? La clé se trouve dans notre émouna.

On raconte que l'Admour de Klausenbourg, lors de la 2ème guerre mondiale, fut fait prisonnier par les nazis. Il fut soumis à de terribles souffrances et travaux forcés.

Une fois, lors d'un jour de grande chaleur, il du porter des sacs lourds, du bas d'une colline jusqu'en haut, et cela des heures durant, il fit des allers-retours interminables. Alors qu'il pliait sous la charge et la chaleur torride, l'Admour répétait sans cesse et à haute voix « Tah'at Acher lo avadata éte Hachem elokéh'a béSim'ha ou vé touv lévav » (parce que tu n'as pas servi Hachem, ton Elokim, avec Sim'ha et avec bonté du cœur, au sein de l'abondance).

Cela nous indique que le Saint homme comprenait et acceptait totalement sa situation : « Hachem m'a placé ici et maintenant, c'est Sa Volonté et donc, mon devoir est de L'honorer. »

Accomplir une Mitsva, c'est honorer D.ieu, c'est pour cela que le Tsadik se devait de vivre cette terrible épreuve dans la joie.

Comme il est dit dans la Guémara (Taanit 8a) : « Celui qui se réjouit dans ses épreuves, amène la Délivrance dans le monde. »

Nous comprenons à présent mieux pourquoi la Sim'ha est un élément essentiel dans l'accomplissement des mitsvot. Cette joie révèle que ni notre confort, ni nos désirs ou intérêts personnels, n'influenceront sur notre Avodat Hachem qui doit être notre seul but et désir.

Comme avait l'habitude de le dire Rabbi Na'houm Gamzou : « Tout ce qui nous arrive est pour le bien ! » Gam Zou Lé Tova ! (Taanit 21a)



LES 13 ATTRIBUTS DE MISÉRICORDE

La Guémara Roch Hachana 17b, nous enseigne ce qui suit : Rabbi Yo'hanane dit : « ...Hachem s'enveloppa d'un Taill tel un officiant, et révéla à Moché la structure de son cœur, au'ils fassent devant... »

Les 13 attributs expliqués

et commentés
mot à mot



Télécharger



Au puits de la Paracha

Hagaon Harav Elimélekh Biderman

Cela faisait déjà longtemps que les responsables de la circulation routière avaient installé des caméras destinées à mesurer la vitesse des voitures sur la route, ce qui permettait de donner des contraventions à tout insouciant de sa vitesse.

Depuis peu, dans plusieurs villes du monde (comme à Anvers et autres), un nouveau système a été mis en place : une caméra est placée au début d'une grande route et une autre à la fin de la même route.

Chaque voiture qui l'emprunte 'mérite' ainsi d'être filmée aux deux extrémités de la route. Dès lors, s'il faut, par exemple, dix minutes pour parcourir cette distance à la vitesse autorisée et qu'un conducteur la franchit en quatre minutes, cela prouve indubitablement qu'il a dépassé cette vitesse et qu'il mérite une sanction.

Que fit un conducteur perspicace qui avait réussi à parcourir cette distance en deux minutes lorsqu'il arriva presque au

RALENTISSONS!



bout et que la caméra attendait quelques kilomètres plus loin afin de prononcer son sort ? Il se mit brusquement à ralentir et à rouler au pas jusqu'à ce que s'écoule le temps qu'il fallait pour parcourir la distance restante en conformité avec la vitesse autorisée.

Il ne reste qu'une seule chose à faire à celui qui, toute l'année, se serait comporté comme un insensé en négligeant la Torah et les Mitsvot : s'arrêter tant qu'il est encore temps et changer sa conduite, s'il veut être épargné. En effet, une 'caméra' l'attend au bout du chemin. Dans quelques jours, toutes les créatures devront se présenter devant le Créateur, qui scrutera leurs actions, leurs machinations...

Rav Elimélekh Biderman

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Pour la guérison complète et rapide
Corinne Myriam
bat Giséle
David
ben Corinne Myriam
Parmi tous les malades de Am Israël. Amen

Pour l'élévation de l'âme de
Albert Avraham
CHICHE
ben Julie



La réussite spirituelle et matérielle de
Raphaël
ben Sim'ha
Joëlle Esther
bat Denise Dina

La réussite spirituelle et matérielle de
Patrick Nissim
ben Sarah
Martine Maya
bat Gaby Camouna

MERCI
HACHEM pour
tous ces Nissim
et Niflaot que
Tu réalises
chaque jour
envers Ton

FAITES PENCHER LA BALANCE DU BON CÔTÉ AVANT ROCH HACHANA

Donner la Tsédaka avant Roch Hachana est un acte d'une importance primordiale. En effet, trois éléments effacent les mauvais décrets et l'un d'entre eux est la Tsédaka. **Faites pencher la balance du bon coté**, redoublez de Tsédaka avant Roch Hachana, **c'est une bonne garantie pour effacer les mauvais décrets.**

Les dons en ligne de 'Hasdei HM iront directement pour les familles nécessiteuses d'Erets Israel. **Votre générosité permettra à ces familles de passer la fête en toute dignité !!**

HASDEI HM cette année ne distribuera pas des colis mais des cartes de bons d'achat dans les magasins pour que **les plus démunis eux aussi aient LE CHOIX dans leurs achats.**

Qu'Hachem aide tous les participant à cette immense Mitsva, qui sera une garantie d'avoir un bon jugement, avec l'aide d'Hachem !"

Nous vous souhaitons "Chana Tova Oumetouka". Que cette nouvelle année vous apporte **santé et prospérité, joie et satisfaction**, à vous et à tous les vôtres et puissions-nous mériter d'y assister à la venue du Machia'h et à notre délivrance ultime, dans la sérénité et la paix, Amen !

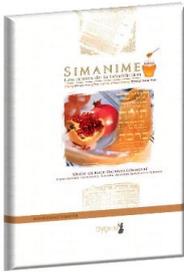


ROCH HACHANA 5782



**J'AIDE
UNE FAMILLE**





.Les Sédère de Roch Hachana en intégralité
.Des commentaires captivants
.La halakha pas à pas
.Couverture souple
.110 pages

SIMANIME

Les portes de la bénédiction

שנה טובה ומתוקה ברכה הצלווה בריאות שלום בית שמיירה פרנסה



SÉDÈRE DE ROCH HACHANA COMMENTÉ

SELON LES RITES : ERETS ISRAËL, TUNISIEN, ALGÉRIEN, MAROCAIN & DJERBIEN

Téléchargez un extrait sur www.OVDHM.com

Ashdod-Ashkélon : 058.757.26.26 | Tel-aviv : 054.841.88.37 | Bnei Brak-Raanana : 054.841.88.36 | Natanya : 052.262.88.35



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

Par nature, et notre génération le sait mieux que n'importe qui, **l'homme est plus influencé par ce qu'il voit**, que par tout autre moyen de communication.

Il y a certes le poids des mots, mais il y a le choc des photos. **Une image vaut mille mots**, et cela tous les plus grands publicitaires le savent et l'utilisent sans limite pour influencer la société.

L'acte de la Hagbaa lorsqu'il est bien fait, va **révéler aux fidèles une notion de respect, de gloire, de splendeur envers la Torah**. Elle est portée, levée, présentée... comme Hamavdil et uniquement pour comprendre : **lorsqu'un joueur de foot soulève le trophée**, les supporters captent toute la splendeur de la victoire, de l'équipe, du joueur...

Mais si cette Hagbaa, est mal faite, ou faite d'une façon rapide et bafouée, **la Torah risque d'être dépréciée aux yeux de ceux qui auront vu cette scène**, que D.ieu préserve.

Le Rav explique que même si nous connaissons l'importance de la Torah et que nous la respectons, que nous écoutons les paroles de nos sages, que nous voulons enraciner dans nos cœurs et nos esprits. La vision d'une telle scène aura plus d'influence sur nos actes que sur nos connaissances. Le phénomène de **l'influence déterminante de la vision** sur notre comportement est vaste et profond. Il concerne chacun d'entre nous. Afin de nous convaincre que nul n'est écarté de ce phénomène, nous allons rapporter quelques exemples.

Dans la Paracha Ki tissa, **l'épisode de la faute du veau d'or** met en relief ce phénomène. Il est écrit : *« ce fut quand il approcha du camp et vit le veau, que la colère de Moché s'enflamma, il jeta les tables de ses mains et les brisa au pied de la montagne. »* (Chémot 32 ;19). Bien qu'Hachem informa Moché que le peuple est en train de fauter par le biais du veau d'or, **Moché ne brisera les tables qu'après avoir vu le peuple danser autour de l'idole**.

Sur cet épisode de nombreux commentateurs posent la question suivante : **Moché avait pourtant déjà entendu de la bouche d'Hachem, que les Bnei Israël fautaient !?** Quelle nouveauté ou surprise y avait-il pour lui, en les voyants ?

L'Alchikh rajoute : **pourquoi Moché n'a-t-il brisé lorsqu'il apprit ça de la bouche d'Hachem ?!**

Certes il le savait, mais maintenant il le voyait. Et **l'ouïe ne laisse pas une impression aussi forte que la vue !** Nous dit la Mekhilta (Parachat Yitro). Même pour un homme tel que Moché Rabénoù, **le plus grand de tous les prophètes**, on remarque qu'il y a tout de même **une différence entre l'annonce d'un événement et sa vision**. Car ce n'est qu'après avoir vu les bnei Israël fauter qu'il les brisa.

C'est ce que vient nous enseigner la Mitsva de la Hagbaa, connaissant la nature de l'homme, la Torah comprend que l'homme ne la respectera que si Elle est **levée à une hauteur respectable et de façon honorable**. Si la Torah s'est montrée très sévère sur cet acte *« Maudit soit quiconque n'accomplira pas ... »*, c'est parce que cet acte d'apparence extérieur à le pouvoir de renforcer ou affaiblir l'homme dans son Avodat Hachem/service Divin.

On peut ainsi déjà répondre à la question posée plus haut, **comment comprendre la fin du verset « ...pour les faire »**. C'est parce que le Yakim, la Hagbaa, la vision de cette « présentation » de la Torah aura une influence directe sur notre conduite. **Cette influence visuelle nous mènera à l'accomplissement, pour les faire.**

YAKIM: LE SECRET DE LA HAGBAA (suite)

Revenons à cette interrogation : **Pourquoi Moché n'a-t-il brisé les Lou-hot lorsqu'il apprit la faute des bnei Israël de la bouche d'Hachem ?!**

Le Rav Moché Feinstein *Zatsal*, y répond lors d'une question de halakha: *« est-il possible de s'aquitter de la mitsva de bikour 'holim (visite aux malades) par téléphone ? »*. Il rapporta aussi cet épisode afin de prouver l'impact de la vue. et rajoute aussi, que Moché n'a pas brisé les Lou'hot au moment où Hachem lui apprit la terrible nouvelle, car **Moché compris qu'il y aurait beaucoup plus d'impact à la vision de cet acte**, que s'il l'avait fait seul en haut du Har Sinai. Encore une fois la Torah souligne l'impact de l'influence visuelle.

Mais le Alchikh Akadoch répond autrement à sa question. Il explique qu'en descendant Moché entendit les Bnei Israël chantants, il sentait les Bnei Israël en délire... il pensait que tous ces actes auraient peut-être une réparation, il avait un espoir de téchouva pour les Bnei Israël, qui se seraient éventuellement repentis à la vue des Lou'hot. Mais rien de tout ça, ils continuèrent à chanter et danser autour du veau d'or. C'est à la vue de cela que Moché a abandonné sa première idée, en les voyants heureux dans leur faute, il comprit qu'il n'y avait plus d'espoir.

Comment et pourquoi les Bnei Israël a la vue des Lou'hot ne se sont-ils pas repentis ?

Selon tout ce qu'il a été dit plus haut, le phénomène de l'influence de la vision joue un rôle plus qu'important. **Comment sont-ils restés insensibles ?!**

L'ouvrage Méacher Léavinou, y répond par la parabole suivante:

Un homme avait **un fils aveugle** qui avait déjà consulté les plus grands médecins dans l'espoir de lui rendre la vue, mais en vain. Un jour, son fils entra dans une boutique et toucha un objet rond. Il demanda à un homme près de lui quel était cet objet. *« C'est une ampoule, lui répondit-il. Elle permet d'éclairer dans l'obscurité. »* Très heureux, l'enfant appela son père dans la boutique et lui annonça qu'il avait enfin trouvé un remède qui lui permettrait de voir.

Un homme venait de lui expliquer qu'une ampoule éclaire dans l'obscurité. Par conséquent, il lui demanda de lui acheter une ampoule ! Triste de décevoir son fils, le père lui expliqua que l'ampoule éclaire seulement les voyants qu'une obscurité occasionnelle empêche de voir. **Mais celui dont les yeux ne peuvent pas voir, cette ampoule est inutile.** On comprend mieux pourquoi les Bnei Israël n'ont pas été sensibles à la vue des Lou'hot, car au même moment ils étaient dans l'euphorie de leur faute, ils étaient plongés dans la pénombre, **ils étaient devenus complètement insensibles.**

La vue de l'acte de la Hagbaa vient nous ouvrir notre cœur pour nous sensibiliser et influencer notre comportement vers l'accomplissement des mitsvot. On peut déduire aussi que chacun d'entre nous peut par nos actions et notre **conduite influencer son prochain**. En accomplissant les mitsvot avec joie et un comportement respectueux, on réalisera un kidouch Hachem, qui dégagera **un flux d'influence positif et donnera envie aux autres de suivre son exemple pour qu'eux aussi puissent s'élever** « lever » et « les faire... »

Chabat Chalom!

Rav Mordékhaï Bismuth 00.972 (0)54.841.88.36
mb0548418836@gmail.com

Diffusez la Torah ! Prenez part à l'édition de ce feuillet





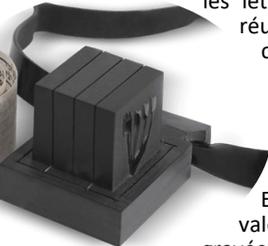
« Tu prendras des prémices de chaque fruit de la terre que tu apporteras de ton pays » (26.2)

Le Alcheikh haKadoch cite une loi spécifique aux Bikourim, stipulant que lorsque les agriculteurs étaient en route vers le Temple pour apporter leurs prémices, tous les ouvriers interrompaient leur travail pendant leur passage en signe de respect. Or en règle générale, un ouvrier ne doit saluer personne pendant son travail, pour ne pas voler son employeur, en ne travaillant pas sur son temps de travail. Pourtant, dans le cas précis des bikourim, les Sages autorisent cela ? Le Alcheikh haKadoch répond que c'est en raison du fait que le devoir de gratitude constitue un fondement essentiel du service divin. La qualité d'un homme s'apprécie selon sa faculté à reconnaître les bontés du Créateur. Plus on apprécie les innombrables bienfaits que Hachem nous accorde, plus on devient conscient de la dette que nous avons envers Lui, et plus nous ne pouvons manquer aucune occasion pour exprimer notre reconnaissance à D. Le message de reconnaissance véhiculé par les Bikourim est si important que nos Sages autorisent les ouvriers à interrompre leur travail. Les Bikourim renforcent notre gratitude, qui est un fondement du judaïsme.

« Tous les peuples de la terre verront que le Nom divin est associé au tien et ils te craindront. » (28, 10)

Nos Sages nous enseignent (Brakhot 6a) que « est associé au tien » fait allusion aux téfillin de la tête. Les initiales des mots que nous venons de citer sont les lettres chin, youd et noun, qui, réunies, se prononcent chin, comme le nom de cette lettre formée par les téfillin de la tête – et c'est elle qui effraie les non-juifs. C'est ce que souligne Rabbi Haïm de Prague, auteur du Iguéret Hatioul. En outre, la lettre chin, dont la valeur numérique est de 300, est gravée sur le boîtier des téfillin, en allusion aux 300 jours de l'année où nous mettons les téfillin. Comment parvient-on à ce résultat ?

L'année comporte 365 jours. Mais on ne porte pas les téfillin les jours suivants : les 52 jours de Chabbat, les deux jours de Roch Hachana, le jour de Kippour, les 4 jours chômés à Souccot (en tenant compte des deux jours en diaspora et d'après l'avis selon lequel on porte les téfillin à 'hol hamoed), et quatre autres pour Pessa'h, ainsi que les deux jours de fête de Chavouot. On obtient un total de 65 jours. Et il reste bien, ainsi, 300 jours pendant lesquels nous nous couronnons de nos téfillin.



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Le Rav Nissim Hachohen zatsal, président du tribunal rabbinique de Djerba, ne recevait pas de rétribution pour ses fonctions rabbiniques; il travaillait à la sueur de son front pour sa subsistance. En effet, il était orfèvre spécialisé dans l'or et l'Eternel le bénissait dans tout ce qu'il entreprenait. Il avait construit sa foi en D.ieu depuis son enfance. Il avait travaillé comme apprenti chez Maïmon Hachohen, un orfèvre spécialisé. Maïmon s'engagea à payer une somme d'argent fixe à son apprenti chaque semaine. Cependant, Maïmon n'avait jamais en sa possession suffisamment d'argent, et il ne payait pas son apprenti chaque semaine comme promis. L'apprenti pensa: "Si je réclame mon salaire, je mets mon maître dans l'embarras car il n'a pas d'argent. Je n'ose pas lui faire commettre la faute de retenir le salaire de son ouvrier qui devient effective à partir du moment où l'ouvrier réclame son dû (Baba Meïtsia 111a)! Toutefois, si je laisse ses dettes augmenter, je ne recevrai rien. Que dois-je faire?"

Voici la solution qu'il trouva: il prit une boîte vide qu'il cacha dans un coin de l'atelier d'orfèvrerie et de temps en temps il y jeta un bout d'argent, des débris d'or, des déchets petits et négligeables, dont la disparition ne causait pas de pertes.

Deux ans plus tard, l'apprenti s'adressa à son employeur: "Quand allez-vous me payer?" Maïmon lui répondit: "Viens, nous allons faire les comptes!" L'apprenti lui rappela combien de semaines il avait travaillé et combien il s'était engagé à le rétribuer chaque semaine. Le visage de Maïmon s'assombrit, il s'écria: "Où vais-je trouver une si grande somme d'argent?"

L'apprenti se leva, se dirigea vers un recoin de l'atelier et retira une lourde boîte de la montagne de déchets entassés. Il versa le contenu de la boîte sur un plateau de la balance et le visage de Maïmon s'éclaira. Il plaça sur l'autre plateau des poids et il constata que la montagne de résidus dépassait largement le montant du salaire qu'il devait payer à son apprenti.

Maïmon enlaça chaleureusement son apprenti si intelligent et dit: "Que l'Eternel te

bénisse, car sans cette solution, je n'aurais jamais réussi à te payer!" Cette histoire est véridique. Elle nous servira de parabole concernant la paracha de la semaine et les jours de jugement qui s'approchent.

La paracha nous rapporte les paroles de réprobations redoutables et ses concrétisations. Ce n'est pas pour rien que nos sages ont fixé de lire cette paracha avant Roch hachana. En effet, la guémara enseigne (Méguila 31b): "Le Tana, Rabbi Chimon ben Elazar, enseigne qu'Ezra décréta qu'Israël devrait lire les malédictions recensées dans le livre de Dévarim avant Roch hachana..."

Quelle en est la raison? Abayé enseigne: afin que l'année se termine ainsi que ses malheurs". Explication: nous nous trouvons à la fin du mois d'Eloul, le mois de la miséricorde et des supplications, le mois pendant lequel nous entamons un examen de conscience.

Ceux qui sont sincères avec eux-mêmes constateront avec

amertume: Qu'avons-nous à présenter à notre Créateur?

Quelle Torah et quelles mitsvot vont-elles pouvoir nous défendre?

Soudain, tel un trait de lumière perçant

l'obscurité, nous nous souviendrons que nous

possédons notre "tirelire" de tourments.

Toutes les tracasseries dont nous avons souffert pendant l'année qui vient de s'écouler, toutes nos petites inquiétudes, toutes nos peines et nos souffrances, les insultes et les infortunes, nos chagrins et nos déceptions ainsi que nos pertes d'argent; tout cela sera pris en compte! Ils seront placés sur la balance en face des accusations déposées contre nous.

Pendant, nous portons nos yeux vers les Cieux et implorons: "Que l'année se termine ainsi que ses malédictions!"

A partir d'aujourd'hui, Maître du monde, nous espérons ne plus avoir recours aux souffrances et aux malheurs pour équilibrer les comptes. Car nous espérons nous améliorer, ajouter des mitsvot et réduire les fautes de manière à ne pas subir de mauvais décrets mais au contraire: "Que l'année commence ainsi que ses bénédictions!"

Rav Moché Bénichou

QUI VEUT LA BELLE BERAKHA? (SUITE)



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Si on avait dit à un homme « Béni l'homme qui étudie la Tora à longueur de journée, comme les Avrékhim qui apprennent la Tora matin et après midi et pour les plus valeureux même le soir. En cela on comprend la grandeur de la tâche donc il est normal qu'ils reçoivent une bénédiction pour leurs efforts (n'est-ce pas mes chers lecteurs). Mais en quoi le fait de s'abstenir de faire une petite idole comme celles qui sont vendues dans les bouibouis de Barbès est une raison suffisante pour recevoir la bénédiction de la Tora ? Le rav Feinstein répond que c'est une allusion à une toute autre idole. Il s'agit d'un homme directeur de bureau ou de son magasin qui va passer son temps et ses heures à travailler sans relâche, il n'y aura ni la magnifique table du Chabbath, ni la vie de famille. A longueur de journée notre businessman est à l'affût de toute nouvelle affaire qui va augmenter son chiffre d'affaire. Dans le même temps il verra son concurrent d'un regard bien noir et sera plein de convoitise sur sa réussite. C'est la malédiction dont parle le verset : « Maudit celui qui

fera des statues et idoles », celui qui place toute sa réussite personnelle dans son business sans même savoir que sa vie est maudite... A l'inverse, lorsque la Tora dit : « Béni soit l'homme qui ne fabrique pas des idoles de fer et des statues, Il s'agit de l'homme qui voit la réussite de son cabinet d'audit ou d'agence immobilière comme provenant du Ribono chel 'Olam. Car c'est Lui Qui donne de Ses bienfaits à ceux qui ont confiance en Lui et pas dans leurs propres mains. Notre homme sait que c'est Hachem qui donne la parnassa/subsistance. Il reconnaît sincèrement que son travail n'est qu'un effort qu'il doit faire (hichtadlouth) mais la vraie réussite provient du Ciel. Donc le travail c'est important, certes, mais il ne sacrifiera en aucune façon sa vie de famille, ni l'éducation religieuse des enfants, ni tout le reste sur l'autel du dieu argent. Qui veut la belle Berakha/Bénédictio du Ciel ?

Rav David Gold ☎ 00 972.390.943.12

OVDHM Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.comNe pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA